
FICHE TECHNIQUE

SALONS D'EXPOSITION

PALAIS DE BONDY

18-20, quai de Bondy, 69005 Lyon



**Service des Salles Municipales
& Locaux Syndicaux**

MAJ du 01/01/2025

Informations Générales

- **Contact pour toute démarche de location :**

Ville de Lyon / Direction Centrale de l'Immobilier,
Service des Salles Municipales & Locaux Syndicaux,
11 rue du Griffon, Lyon 1er (Adresse postale : 69205 Lyon Cedex 01)

Accueil :

04 72 10 38 21 (du lundi au vendredi 9h00/13h00 sans RV – 14h00/17h00 sur RV)

Email : salles.municipales@mairie-lyon.fr

- **Contacts pour toute information :**

- **Salle :** RESPONSABLES DE LA SALLE

- **Sébastien MUT :** 06 03 93 20 76

- **Email :** Maitrise.SMLS@mairie-lyon.fr

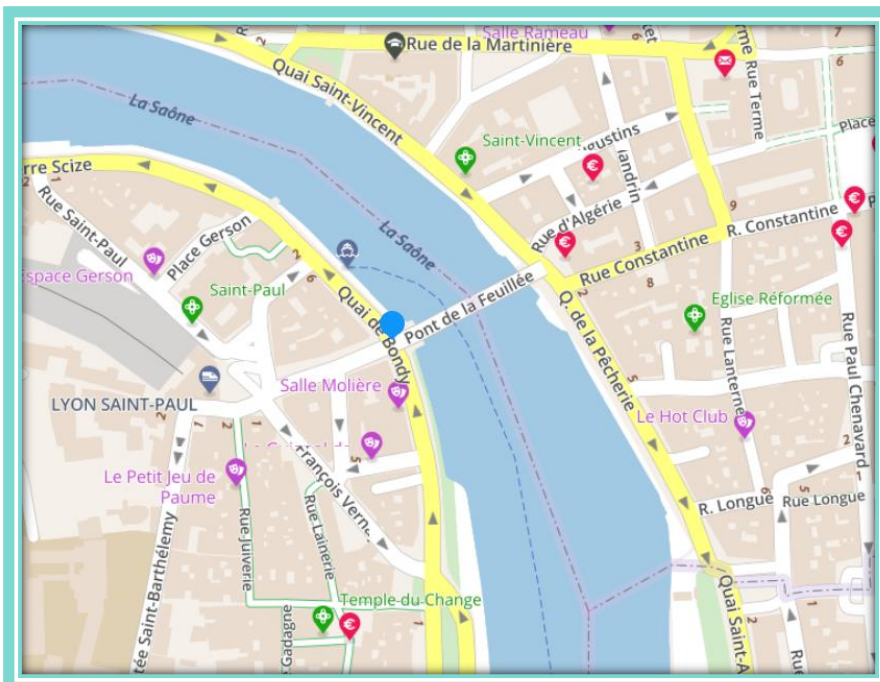
- **Technique :** RESPONSABLE TECHNIQUE SON, LUMIERE

- **Frédéric TERRAS :** 06 16 81 40 05

- **Email :** frederic.terras@mairie-lyon.fr

Plan de masse – accès salle :

- métro station « Hôtel de Ville » puis 10mn de marche, métro station « Saint Jean » puis 9mn de marche, bus lignes C19/C31/C40/C14 arrêt « Saint-Paul ».
- - parkings payants à proximité: parc « Saint-Jean »,



Entrée du public :

- 18 quai de Bondy, Lyon 5ème (gestion de l'attente du public à l'extérieur sous responsabilité de l'organisateur),
- Accès pour Personnes à Mobilité Réduite possible par la rue Carrand (ascenseur, accueil et accompagnement sous responsabilité de l'organisateur),
- Billetterie dans l'atrium pour l'accueil et vente de places.

Entrée des exposants :

- Rue Carrand (entre le 2 et le quai de bondy).

Accès techniques : (Chargement et déchargement)

- Sur rendez-vous, au 2 rue Carrand.

Stationnement technique :

Des autorisations temporaires de stationnement au droit de l'établissement sont préalablement effectuées par la Ville de Lyon, pour :

- des opérations de chargement/déchargement uniquement (tout autre type de stationnement est aux risques et périls du propriétaire du véhicule),
- pour un nombre de places limité (nous consulter),
- pour les jours d'expositions uniquement,

S'agissant de stationnement sur voie publique, les places ne sont ni pré réservées, ni gardées.

Nous consulter pour les camions et semi-remorques (réglementation particulière pour l'accès au centre-ville et demande spécifique de stationnement).

Conditions de mise à disposition des salons :

Les conditions de mise à disposition des salons sont décrites dans le règlement général du Service des Salles Municipales et le Règlement Intérieur particulier de la Salle.

Le personnel de la Ville de Lyon est composé de régisseurs de salles et de régisseurs son et lumière.

Les régisseurs de salles : ont pour mission d'assurer l'ouverture et la fermeture de l'établissement, l'accueil de l'organisateur, la préparation, la propreté et la surveillance du bâtiment et de ses équipements et de garantir le respect des règles de sécurité ERP pendant la présence de tout public.

Les régisseurs ne déchargent pas le matériel de l'organisateur et ne participent pas au montage/démontage. Il appartient à l'organisateur de gérer les relations avec les artistes, les techniciens ou le public.

Les régisseurs de salle mettent les équipements mobiliers (tables, chaises, praticables) à la disposition de ce dernier qui en assure l'installation sous leur contrôle.

Conditions d'utilisation du matériel des salles de spectacles:

Le matériel (son, lumière et logistique) est mis à disposition dans un bon état de fonctionnement.

L'utilisation par le contractant dudit matériel se fait obligatoirement en présence du régisseur et du sonorisateur-électricien de la Ville de Lyon.

A condition que les règles de sécurité soient respectées, les matériels mis à disposition ne pourront être déplacés par le contractant qu'après accord de l'agent compétent de la Ville. **Ils sont remis à leur place initiale par le contractant à la fin de la manifestation.** Le temps de démontage et remise en place de ces équipements devra être **compris sur la période de location.**

LES SALONS (plans en annexe)



HALL

Les salons d'expositions sont composés de deux grandes salles ainsi qu'un hall d'accueil pour un total utile de 890m². (Voir plans en annexe)

Les manifestations faisant appel à la mise en place de stands d'exposition à caractère commercial ne sont pas autorisés dans les salons

Pour l'installation de l'exposition nous avons à votre disposition des panneaux d'exposition mobiles. Détail sur demande.

Sont également à disposition :

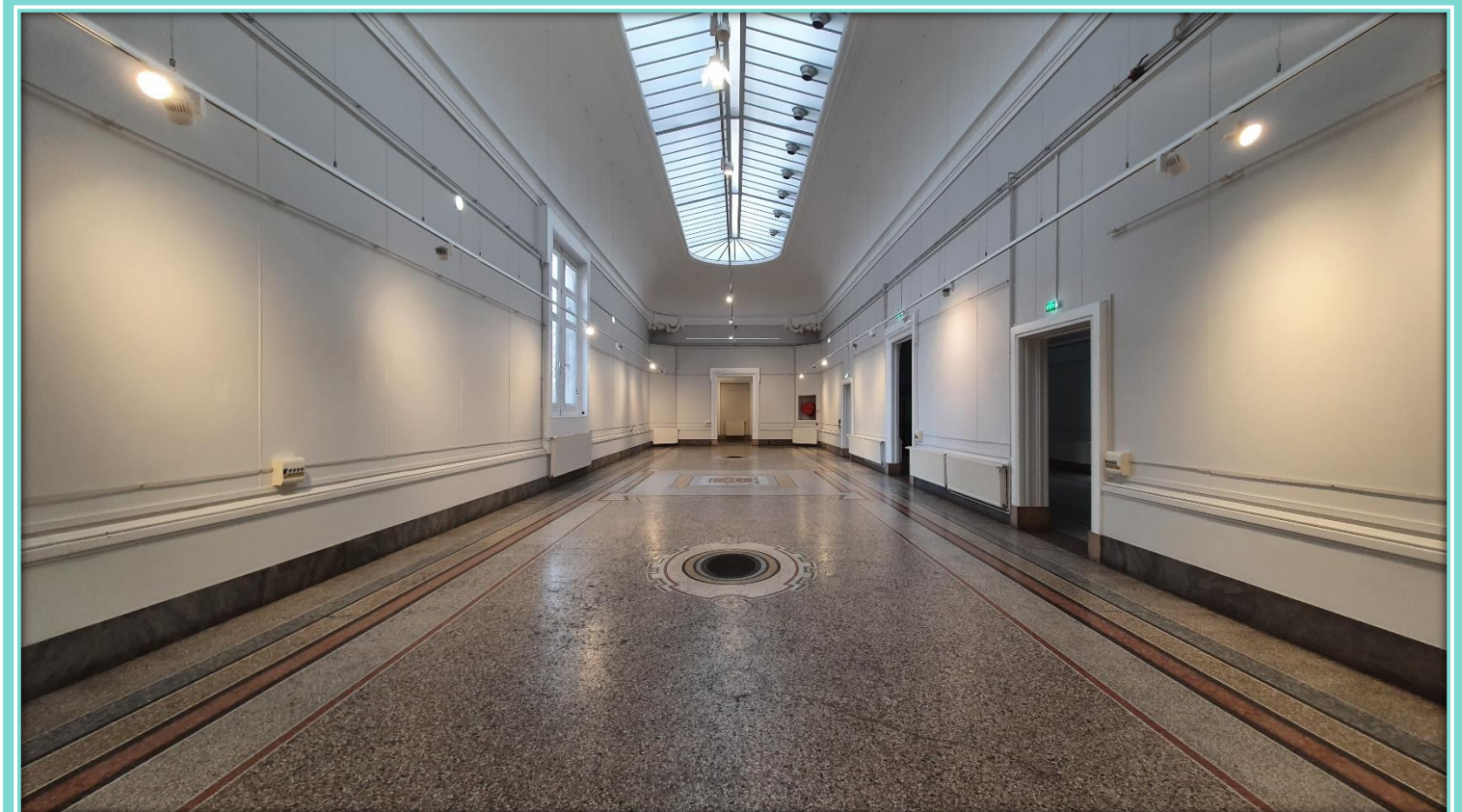
- 15 chaises
- 6 tables

Nous disposons également d'environ 450 cimaises avec des lisses d'accroches sur tous les murs des salles.

Un portant avec 20 cintres environ est disponible sur demande.



GRAND SALON



PETIT SALON

EQUIPEMENT D'ECLAIRAGE

Les salles disposent d'environ 150 points lumineux pour la mise en lumière des expositions.

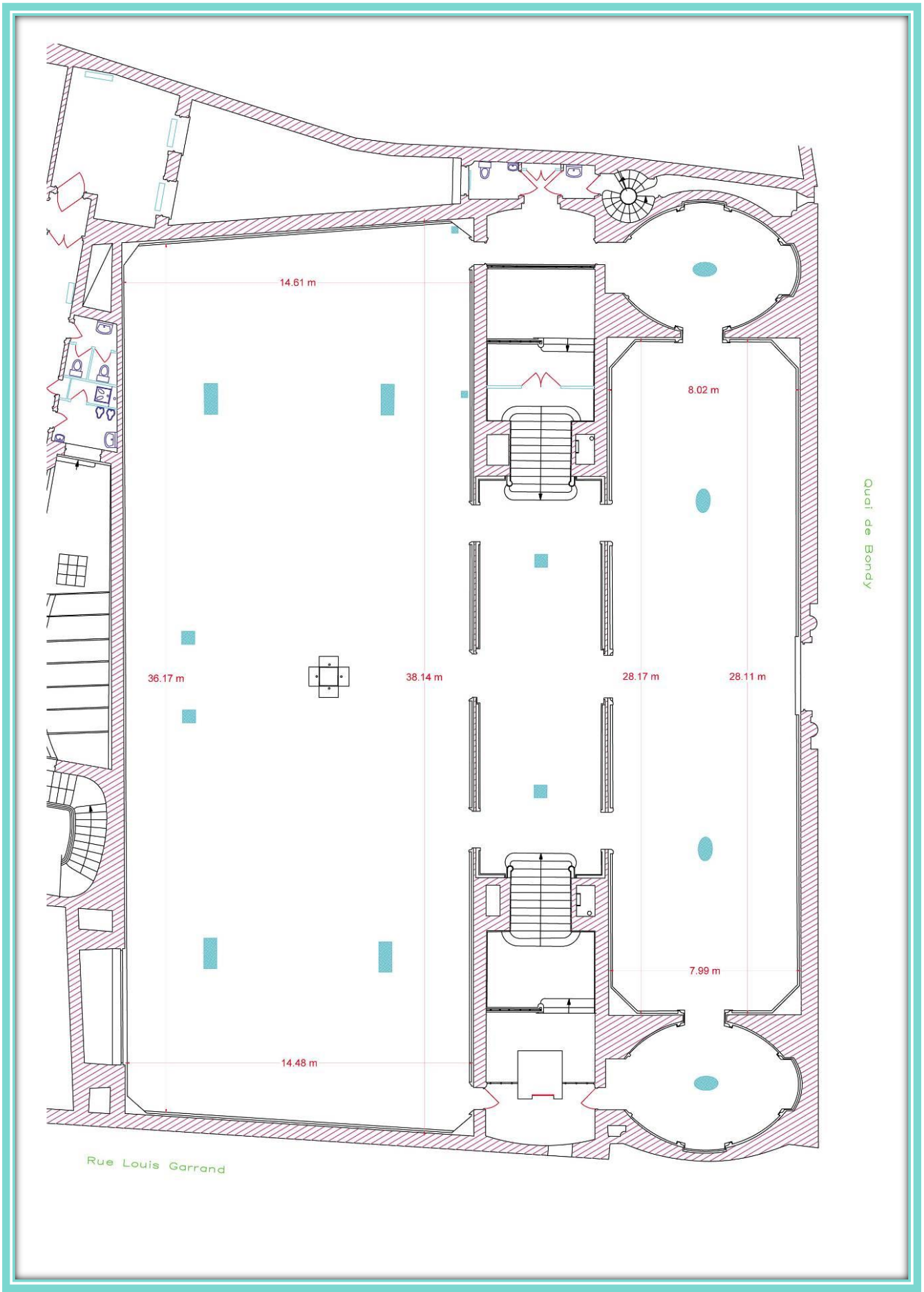
Ces spots sont pré disposés sur des rails afin de couvrir la plus grande partie des murs d'exposition.

La position et les réglages de ces derniers se fait uniquement par les électriciens du service pendant l'horaire indiqué préalablement sur le contrat.

EQUIPEMENT DE SONORISATION

Une sonorisation mobile peut-être mise à disposition sur demande au préalable sur le contrat. (Vernissage uniquement)

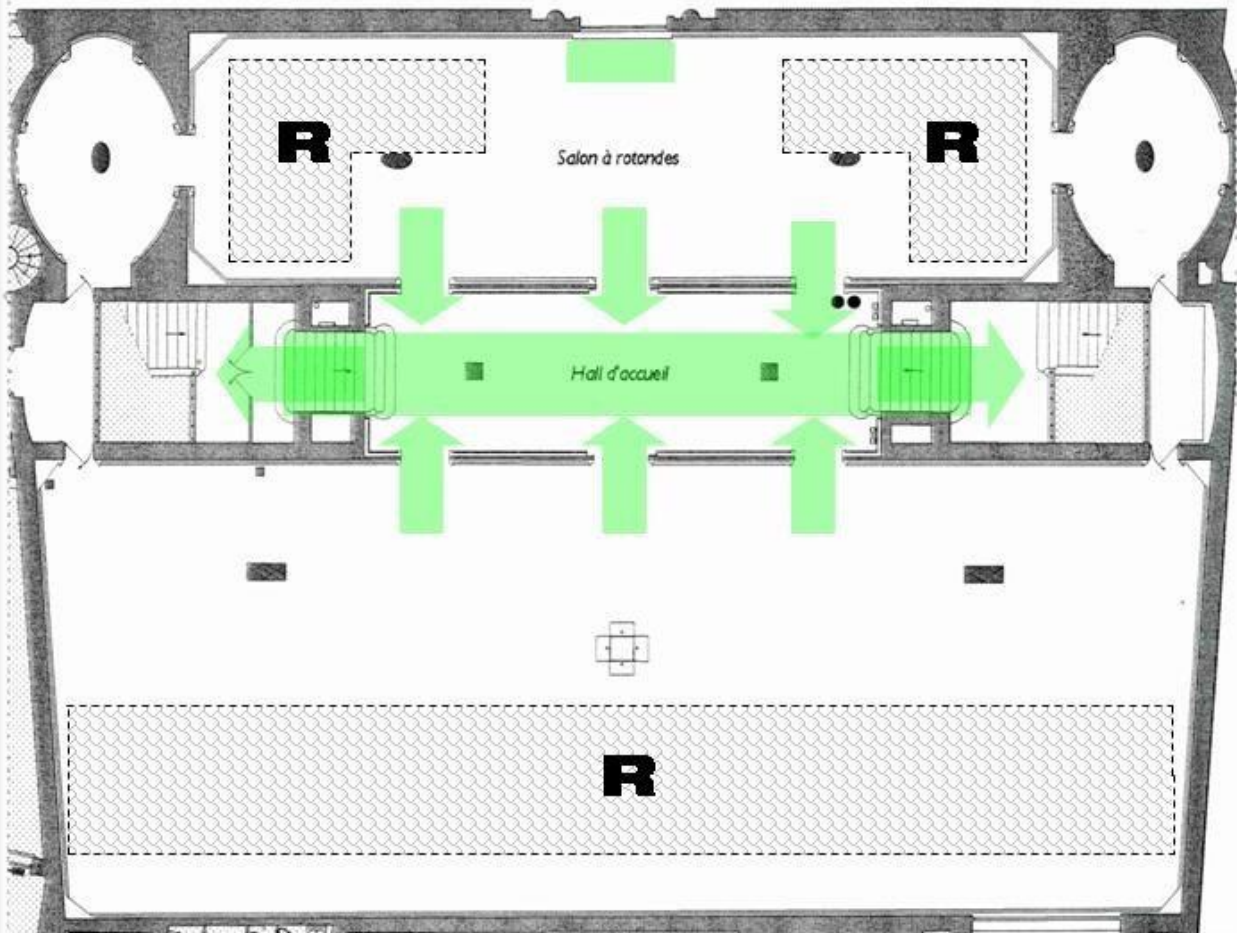
- Console Mobile amplifiée Yamaha EMX 512SC
- 2 enceintes sur pieds Yamaha Br12 300w
- 2 micros filaires Shure SM58
- 1 câble stéréo jack 3.5mm



Salons d'exposition (plan au 1/200e pour projet d'aménagement)

PALAIS DE BONDY

UTILISATION DES SALONS POUR LES EXPOSITIONS ET LEUR VERNISSAGE



CONFIGURATION PARTICULIERE
UTILISATION DU LIEU SOUMISE A CONDITIONS



ZONE RESERVEE A L'IMPLANTATION
DU MATERIEL ET DES EQUIPEMENTS DE RECEPTION



ZONES RESERVEES A L'EVACUATION DU PUBLIC
NE RIEN INSTALLER AU SOL DANS CES ZONES

Salons d'exposition au 2ème étage

● Extincteur

éch. 1/200e